

Le ministre n'a cessé de répéter qu'il s'agit d'une approche démocratique et que cette mesure ne serait appliquée que si la majorité des producteurs le souhaitent. J'affirme toutefois que l'on ne peut lui faire confiance un seul instant, car il ne fait de doute pour personne que la majorité des éleveurs canadiens ne souhaitent pas relever de cette mesure législative. Ils l'ont dit et redit. Ils ne veulent pas en entendre parler.

Le gouvernement ne songe qu'à une seule chose, monsieur l'Orateur: il veut présenter à la Chambre un bill qui les inclut dans ses dispositions, qu'ils le souhaitent ou non. Le ministre peut toujours déclarer que ce bill ne sera pour eux qu'une sorte de cadre, et que là où les intérêts des éleveurs seront en cause le bill ne s'appliquera que s'ils le souhaitent. Ce qui me chiffonne, c'est le fait que dans les dispositions prévues par cette mesure législative, un pouvoir formidable est conféré à des fonctionnaires qui n'auront de comptes à rendre qu'au ministre et à la Chambre. Je m'inquiète en songeant que cette mesure est d'une portée telle que si nous faisons fausse route, cela pourrait entraîner l'anéantissement de centaines de cultivateurs canadiens.

Je ne prends pas le parti de ceux qui gémissent et se plaignent à cause du temps consacré à cette question par la Chambre et le comité car si, au cours de nos délibérations, nous pouvons modifier le bill de façon à sauver un seul fermier de la faillite, je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis ce serait du temps bien utilisé. Si nous nous trompons, il faudra peut-être des années pour faire adopter une modification qui puisse redresser l'erreur, surtout avec le peu de cas que fait le gouvernement actuel des agriculteurs du Canada.

Il nous faut étudier le bill très soigneusement. Il nous faudra le modifier pour qu'il soit applicable et susceptible de résoudre les différents problèmes actuels du Canada. Cela me bouleverse considérablement que nous n'ayons pas pu obtenir une décision de la Cour suprême sur la pierre angulaire même du bill avant d'être mis en demeure d'en envisager l'adoption définitive par le Parlement. Je le répète, il s'agit d'une mesure législative conséquente.

Je regrette vivement que le ministre n'ait pas agi avec plus de modération à l'égard d'une initiative dont les producteurs de matières premières du Canada tout entier ont besoin depuis des années. J'espérais que le ministre présenterait une mesure de portée nationale, comme il l'a fait pour l'industrie laitière et comme on l'a fait pour l'industrie du blé.

Si le gouvernement avait présenté une mesure législative de ce genre visant l'industrie de la volaille, qui en avait grand besoin, elle aurait été adoptée rapidement à la Chambre. Si une telle mesure avait été présentée et avait eu de bons effets, les secteurs des autres denrées feraient la queue à la porte du ministre pour lui réclamer des mesures semblables. Le ministre ne l'a pas fait. Il essaie de tout faire d'un seul coup, englobant un nombre formidable de denrées et de régions, touchant des personnalités bien différentes et dix gouvernements distincts. A mon avis, il est impossible de mettre cette mesure en œuvre rapidement après son adoption, car le problème des barrières interprovinciales s'accroît de jour en jour, monsieur l'Orateur, et devient de plus en plus menaçant.

[M. Danforth.]

C'est nous induire en erreur que de dire comme le fait le ministre que cette mesure va régler le problème. Même si elle apportait une solution, il faudrait d'après moi au moins douze mois pour négocier avec les provinces et rédiger les règlements. Je n'hésite pas du tout à appuyer les amendements proposés par mon collègue.

● (5.30 p.m.)

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat, non seulement en raison des dispositions du bill mais parce que je tiens à dire à quoi il aboutira s'il est adopté, et j'ai le sentiment de vous donner en cela l'opinion des gens qui pensent au pays. Nous serions menacés d'un désastre, d'après eux. Le projet de loi fut d'abord présenté il y a environ un an, sous la forme du bill C-197. Le comité permanent avait alors entendu de nombreux témoins. Tous rejetaient les dispositions de ce bill et comme il était resté en plan au *Feuilleton* en juin dernier, nous avions cru, en le voyant réapparaître, qu'il serait rédigé à nouveau et grandement amélioré. C'est bien démoralisant de voir la forme sous laquelle on nous le présente.

On a prétendu que le bill était l'œuvre du ministre de l'Agriculture (M. Olson) et on l'a bien critiqué à ce sujet. D'après des remarques du début de la journée, le premier ministre (M. Trudeau) en aurait inspiré une bonne partie et il en aurait même exposé l'essentiel dans un discours prononcé à Winnipeg, le 2 juin 1968. Autrement dit, le bill n'est pas l'œuvre d'un homme averti en matière d'agriculture mais de ce qu'on pourrait appeler un play-boy de Westmount, un globe-trotter de Westmount. On en a la preuve en lisant le bill et pour vous le prouver, je vais vous lire un passage de son discours du 2 juin 1968 à Winnipeg:

Pour aplanir les difficultés d'une juridiction divisée dans le domaine des ventes des produits agricoles, le gouvernement s'engage à discuter avec les provinces de la possibilité d'établir une autorité d'ensemble pour la vente des produits agricoles, qui relèverait de la compétence fédérale.

Cette déclaration a été faite avant que les ministériels sachent qu'ils seraient affectés aux postes qu'ils détiennent. Je veux qu'il soit bien clair que le principe du bill n'émane pas de la communauté agricole. Les offices de commercialisation ne sont pas l'effet principal du bill. Son effet principal est la restriction des politiques commerciales provinciales et la régie de l'État, ni plus ni moins, et le ministre de l'Agriculture a fait de nombreux discours où il a dit que c'est ce qu'il nous faut. Nous n'aurons de cesse que le bill, après sa proclamation, ne résolve le problème du commerce interprovincial, les guerres dites des poulets et des œufs qui ont éclaté et qui ont suscité des restrictions commerciales croissantes entre les provinces.

Comme le député de Crowfoot (M. Horner) et le député de Kent-Essex (M. Danforth) l'ont si bien fait ressortir, toute la situation se résume à la décision que la Cour suprême aurait dû rendre. En réalité, nous perdons notre temps en poursuivant ce débat à la Chambre. A maintes reprises, les ministériels ont déclaré: «Il nous faut faire adopter cette mesure législative-ci, ou cette mesure législative-là. Nous sommes pressés: le temps nous manque.»